

LE DÉPARTEMENT

ARRÊTÉ
2024-ETSPA-090

portant fixation des tarifs et du forfait global
« dépendance »
pour l'année 2024
EHPAD L'Arbé
Secteurs PA+PHV
147 rue du Plan du Truy
73260 Grand-Aigueblanche

Pôle social

DIRECTION PERSONNES AGEES-PERSONNES HANDICAPEES
Service Accueil en établissements personnes âgées

Place François Mitterrand
CS 71806
73018 Chambéry Cedex

Contact : Jean-Christophe BAU

☎ 04-79-60-28-45

✉ jean-christophe.bau@savoie.fr

N° Finess : 730009719

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

- VU** Le code de l'action sociale et des familles – partie législative – notamment articles L.232-8 à L.232-11 (allocation personnalisée d'autonomie en établissement), L.313-12 à L.313-23 (convention tripartite, contrôle et dispositions pénales) et L.314.1 à L.351-8 relatifs notamment aux dispositions financières et au contentieux ;
- VU** Le code de l'action sociale et des familles – partie réglementaire – notamment articles R.314-1 à R.314-2 et R.351-1 à R.351-4 ;
- VU** Le décret n° 2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des EHPAD ;
- VU** Le code de la santé publique ;
- VU** L'annexe activité de l'EHPAD L'Arbé, déposée sur la plateforme de la CNSA et le courriel du 27 octobre 2023, relatifs aux propositions budgétaires pour l'année 2024 ;
- VU** La délibération du Conseil départemental en date du 15 décembre 2023 (Budget primitif 2024 du Département) ;
- SUR** Proposition de monsieur le Directeur général des services départementaux du Conseil départemental de la Savoie et madame la Directrice générale adjointe du Pôle social ;

ARRÊTE

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20240712-2024-ETSPA-090-AR
Date de réception préfecture : 12/07/2024

Article 1 - La capacité « hébergement » de l'EHPAD L'Arbé est de 80 lits, dont 3 lits d'hébergement temporaire.

Article 2 - Tarification 2024 :

	Tarifs journaliers et forfait	Observations
Hébergement permanent et temporaire	80,50 €	à compter du 1 ^{er} juin et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté
Tarif « moins de 60 ans »	103,74 €	à compter du 1 ^{er} juin et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté
Forfait global « dépendance »	447 903,96 €	versé par 1/12 ^e
Tarifs « dépendance »		
GIR 1-2	27,48 €	à compter du 1 ^{er} juin et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté
GIR 3-4	17,44 €	
GIR 5-6	7,40 €	

Article 3 - Au titre du budget 2024, les groupes fonctionnels de dépenses et de recettes de la section hébergement sont retenus comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montants en euros
		Hébergement
Dépenses	Groupe I : <i>Dépenses afférentes à l'exploitation courante</i>	675 626,56 €
	Groupe II : <i>Dépenses afférentes au personnel</i>	1 319 500,00
	Groupe III : <i>Dépenses afférentes à la structure</i>	590 846,72 €
TOTAL		2 585 973,28
Recettes	Groupe I : <i>Produits de la tarification</i>	2 227 995,77
	Groupe II : <i>Autres produits relatifs à l'exploitation</i>	328 396,69
	Groupe III : <i>Produits financiers et produits non encaissables</i>	29 580,82 €
TOTAL		2 585 973,28

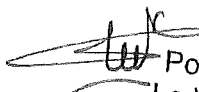
Article 4 - Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou à l'égard des personnes et organismes auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

Article 5 - Monsieur le Directeur général des services départementaux, Madame la Directrice générale adjointe du Pôle social et Monsieur le Directeur d'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cet arrêté qui sera :

- publié sur le site internet du Département de la Savoie,
- affiché dans les Mairies et les établissements de chaque commune concernée.

CHAMBÉRY, le 12 8 JUIN 2024

Le Président,

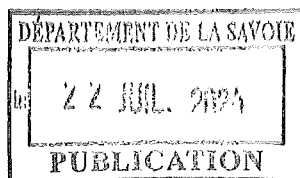

Pour le Président
La Vice-présidente
déléguée
Corine WOLFF

22 JUL. 2024

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégalion,


Isabelle ROBERT
Secrétaire générale



073-227300019-20240712-2024-ETSPA-090-AR

Date de réception préfecture : 12/07/2024

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20240712-2024-ETSPA-090-AR
Date de réception préfecture : 12/07/2024